

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE PAP NDIAYE ANNONCE DES PREMIÈRES MESURES POUR RELEVER LE NIVEAU DES ÉLÈVES ET ENTAMER LA TRANSFORMATION DU COLLÈGE

Mercredi 4 janvier 2023

Le relèvement du niveau scolaire des élèves est une priorité du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Pap Ndiaye.

Si les résultats des élèves à la sortie de l'école élémentaire ont progressé depuis cinq ans, notamment pour la capacité des élèves de lire de manière fluide à voix haute, ils sont encore insuffisants : à l'entrée en 6^e, 27% des élèves n'ont pas le niveau attendu en français, près d'un tiers en mathématiques. A peine un élève sur deux sait lire un texte avec aisance et la dégradation de l'orthographe est devenue préoccupante.

Face à ce constat, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Pap Ndiaye, a annoncé ce matin plusieurs mesures relatives au cycle 3 qui est celui de la liaison entre l'école et le collège et couvre les classes de CM1, CM2 et 6^e. A l'école primaire, l'effort pédagogique porté depuis 5 ans sur le CP, le CE1 et le CE2 doit être poursuivi avec la même intensité et complété par **une action résolue en classes de CM1 et de CM2** afin d'inscrire dans le temps long l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à la réussite de chaque élève :

- Dès ce mois de janvier, des recommandations pédagogiques (par exemple sur la pratique régulière de la dictée, la pratique quotidienne de la rédaction, la régularité du calcul mental) sont adressées aux professeurs de CM1 et de CM2, aux formateurs et aux inspecteurs afin de leur donner les moyens de faire réussir tous les élèves ;
- A compter de la rentrée 2023, tous les élèves de CM1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques qui donneront aux professeurs des repères pédagogiques afin d'éviter que les difficultés ne s'installent.

Alors qu'elle devrait permettre d'établir la continuité entre l'école et le collège et de consolider les savoirs fondamentaux, la **classe de 6^e** marque souvent pour les élèves et leur famille une rupture brutale.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Pap Ndiaye, a pour ambition de construire une nouvelle 6^e qui puisse assurer à chaque élève, dans la continuité des actions déjà engagées à l'école primaire, de maîtriser les savoirs fondamentaux indispensables à la suite de sa scolarité. Afin de remédier aux difficultés scolaires et de donner aux élèves les mêmes chances de réussite, les mesures suivantes seront mises en œuvre dès la rentrée 2023 :

- Des professeurs des écoles interviendront en classe de 6^e pour favoriser la transition entre l'école et le collège et soutenir l'apprentissage des savoirs fondamentaux ;

- Chaque élève bénéficiera d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français, autour des compétences clés, afin de remédier aux difficultés des plus fragiles et de cultiver l'excellence des plus à l'aise ;
- Le dispositif « Devoirs faits » sera rendu obligatoire afin de donner davantage d'autonomie aux élèves et ainsi réduire les inégalités devant les apprentissages.

Il s'agira aussi de prendre en compte le jeune âge des élèves à leur entrée au collège. L'enjeu de sécurisation de l'espace scolaire pour leur tranquillité et la construction de leur estime de soi est fondamentale :

- Mise en place de dispositions nouvelles, à l'appréciation des équipes, par exemple dans le cadre des concertations du Conseil national de la Refondation (organisation des espaces scolaires, accompagnement et tutorat par un professeur...) ;
- Renforcement des activités culturelles et de la pratique sportive (extension de la part collective du Pass culture en 6^e et 5^e et généralisation des 2 heures de sport hebdomadaires).

Dans les prochaines semaines, une concertation sera engagée avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative sur l'évolution des **classes de 5^e, de 4^e et de 3^e** pour d'ici la fin du quinquennat faire du collège le lieu où tous les élèves progressent, s'épanouissent et préparent leur avenir.

Tous les sujets seront abordés. Ces travaux pourront porter sur les modalités d'évaluation. Le Diplôme national du brevet sera révisé s'il le faut.

Ces évolutions intègrent les engagements présidentiels déjà annoncés :

- Dès la rentrée 2023, la découverte des métiers dès la classe de 5^e ;
- La valorisation des compétences numériques (apprentissage du code notamment) et de la culture technologique dans le cadre d'une revalorisation de l'enseignement de technologie ;
- La lutte contre la sédentarité et l'inactivité physique par la généralisation des 2h de sport hebdomadaires.

Le parcours des élèves, depuis l'école primaire jusqu'à la fin du collège, pourra s'adapter aux élèves qui en ont besoin afin qu'ils puissent acquérir en plus de temps les connaissances nécessaires.

Les équipes pédagogiques seront invitées à se saisir de l'ensemble de ces évolutions et le cas échéant à les enrichir dans le cadre des concertations CNR « Notre école, faisons-la ensemble » pour tout à la fois ménager la part d'autonomie nécessaire, favoriser l'appropriation de la réforme et son adaptation aux besoins de chaque collège.

Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/espace-presse

https://twitter.com/Education_Gouv